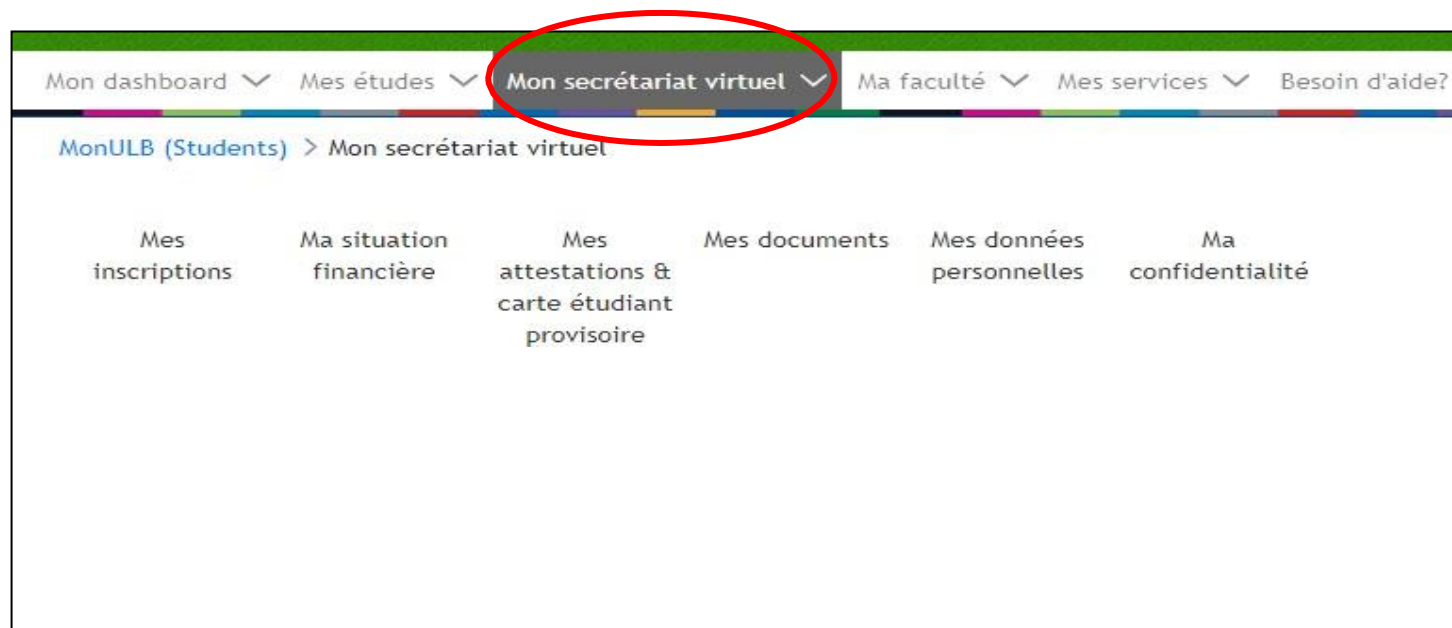


Comment obtenir une dispense provisoire des frais d'inscription suite à une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Il faut tout d'abord te connecter à ton portail Mon ULB :

Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »



Cliquer sur « ma situation financière »

Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel

Mes inscriptions **Ma situation financière** Mes attestations & carte étudiant provisoire Mes documents Mes données personnelles Ma confidentialité




Cliquer sur « ma demande d'aide financière »

Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel > Ma situation financière

Mes paiements **Ma demande d'aide financière**



Cliquer sur « suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles »

MonULB (Students) › Mon secrétariat virtuel › Ma situation financière › Ma demande d'aide financière

Menu de Navigation

- › Mes inscriptions
- › Ma situation financière
 - › Mes paiements
 - › **Ma demande d'aide financière**
 - › dossier au Service social étudiants
 - › suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles
- › Mes attestations & carte étudiant provisoire
- › Mes documents
- › Mes données personnelles
- › Ma confidentialité

Ma demande d'aide financière

Le traitement des dossiers, pour l'année académique 2022-2023, se fera à partir du **22 août 2022 jusqu'au 28 avril 2023**.

Le Service Social Etudiants (SSE) peut te venir en aide :

- **Dossier au Service social étudiants** : tu souhaites bénéficier d'une aide financière de la part de l'ULB dans les différentes dépenses liées au études universitaires (exemple : réduction des frais d'inscription, support de cours, logement,...) ;
- **Suivi Bourse Fédération Wallonie-Bruxelles** : tu as introduit une demande de bourse à la Fédération Wallonie-Bruxelles et tu souhaites bénéficier de la dispense PROVISOIRE des frais d'inscription.

Menu de Navigation

- Mes inscriptions
- Ma situation financière
 - Mes paiements
 - Ma demande d'aide financière
 - dossier au Service social étudiants
 - **suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles**
- Mes attestations & carte étudiant provisoire
- Mes documents
- Mes données personnelles
- Ma confidentialité

Réduction de minerval – Nouvelle procédure pour l'année académique 2022-2023

Suivi de la demande de bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles - année académique 2022-2023

Une demande de bourse peut être introduite entre juillet 2022 et le 31 octobre 2022 via le lien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (site minerva)

Si tu as introduit une demande de bourse auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que tu souhaites la dispense **PROVISOIRE** du paiement des frais d'inscription en attendant le traitement de ton dossier, télécharge le document de preuve (l'accusé de réception reçu par mail ou courrier ou le recommandé postal) **dans le cadre 1 - Allocation d'études** ci-dessous.

Tu devras par la suite également télécharger la **réponse** à ta demande de bourse, qu'elle soit positive ou négative (RECTO-VERSO).

En cas de refus, télécharge la preuve que tu as introduit un recours pour contester la décision.

Pour toute question, n'hésite pas à nous contacter via reduction.minerval@ulb.be

1. Allocation d'études

Vous avez introduit une demande d'**allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)**, téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne (Site Minerva) :

- ✓ Accusé de réception bourse FWB(Document Validé)
- ✓ Décision bourse FWB (positive/négative)
- ✓ Preuve d'envoi du recours pour réponse négative FWB (Récépissé postal)

Sais-tu que tu peux aussi obtenir une aide du Service social étudiants ?

Il suffit d'introduire ta demande via l'onglet « **dossier au Service social étudiants** ».

La procédure se trouve sur notre site ulb.be/sse. Il y a une vidéo et un guide pour t'expliquer toutes les étapes à suivre.

Pour toute question, contacte-nous via sse@ulb.be ou par téléphone au 02/650.20.14 aux heures de permanence indiquées sur notre site.



Tu recevras la confirmation que ton document a bien été traité par mail sur ton adresse ULB (UNIQUEMENT)